
Réponse du Président à l'adresse du parlement de Paris, lors de la séance du 23 juillet 1789

François Alexandre Frédéric, duc de La Rochefoucauld Liancourt

Citer ce document / Cite this document :

Liancourt François Alexandre Frédéric, duc de La Rochefoucauld. Réponse du Président à l'adresse du parlement de Paris, lors de la séance du 23 juillet 1789. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1875. p. 262;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1875_num_8_1_4708_t2_0262_0000_7

Fichier pdf généré le 14/01/2020

aussi, en s'applaudissant du choix qu'elle a fait, ne doit-elle que des remerciements à ses illustres et courageux représentants. La ville de Chartres nous a chargés de cette honorable commission. Organes de la sensibilité de nos concitoyens de tous les ordres, permettez-nous, Nosseigneurs, de déposer à vos pieds le tribut de reconnaissance qui vous est si légitimement dû par tous les bons Français. Permettez-nous de joindre les élans de nos cœurs à ceux des habitants de cette ville, qui peuvent, à tous les moments, vous donner des marques non équivoques de la joie qu'ils ressentent de voir le meilleur et le plus cheri des Rois, réuni avec les représentants de la nation qui l'adore.

Permettez-nous enfin de donner une adhésion pleine et entière aux arrêtés fermes et courageux qui opèrent le salut de la patrie, et jettent les fondements de la liberté future.

Après nous être félicités avec vous de l'heureux présage que nous offre l'acte de bienfaisance et de justice que vient de faire notre monarque sensible, en rappelant auprès de sa personne sacrée les vertueux ministres, dont les lumières et les conseils ne peuvent que lui être très-utiles pour travailler conjointement avec vous, Nosseigneurs, au grand œuvre que votre ardeur infatigable se propose de perfectionner; nous partirons pénétrés de la plus respectueuse admiration; nous ferons passer aisément dans les cœurs de nos concitoyens, les sentiments que votre présence nous a inspirés; bientôt nous aurons la douce satisfaction de les voir partager avec nous les flatteuses espérances que notre séjour ici nous a fait concevoir, et joindre les vœux les plus sincères à ceux que nous formons pour le bonheur et la conservation de tous les membres qui composent cette auguste Assemblée.

Est entrée ensuite une *députation de la ville de Saumur*, qui a dit: Nosseigneurs, la ville de Saumur assemblée à la nouvelle qui s'est répandue dans le royaume, du calme rendu à la capitale par les soins de l'auguste Assemblée nationale, et la démarche attendrissante du meilleur des Rois, n'a retenti que de cris d'allégresse, de reconnaissance et d'ivresse, auxquels se sont mêlées l'acclamation et l'expression les plus vives et les plus énergiques d'une foule d'habitants du pays saumurois, qui y sont accourus.

Une première délibération a manifesté le 16 de ce mois, à Nosseigneurs, ces sentiments de vénération et de confiance dont les citoyens sont pénétrés; les derniers bienfaits que la nation en reçoit, redoublent en eux le désir d'en faire éclater leur transport; et comme l'hommage du cœur est le seul tribut digne de la vertu et du patriotisme, la ville de Saumur, organe du pays saumurois, vous offre le sien, Nosseigneurs, par ses députés, avec sa respectueuse et véritable adhésion à vos arrêtés.

Lecture est faite d'un arrêté de la ville de Saumur.

M. le Président répond à ces deux députations en ces termes:

Vous êtes instruits, Messieurs, des sentiments paternels avec lesquels le Roi a cédé au vœu de l'Assemblée nationale; vous ne pouvez douter du zèle des représentants de la nation; ils ont droit d'exiger que les provinces aient une entière confiance dans l'heureux accord qui règne entre le Roi et l'Assemblée nationale, et

que le plus grand calme en soit la preuve: c'est le vœu de tous les bons citoyens.

M. de Paule Lefèvre d'Ormesson, premier président du parlement de Paris, ayant demandé d'être admis, est entré. Il a dit qu'il était chargé de présenter à l'Assemblée nationale l'hommage du respect et de la reconnaissance de sa compagnie, et de déposer sur le bureau l'arrêté de la Cour du 20 de ce mois.

Lecture est faite de cet arrêté, qui est ainsi conçu:

Du 20 juillet 1789. — « La Cour, toutes les Chambres assemblées, vivement touchée des témoignages d'amour et de bonté que le Roi est venu donner à sa bonne ville de Paris et à tous ses fidèles sujets;

« Considérant combien les derniers actes de zèle et de patriotisme de l'Assemblée nationale ont concouru au succès des déterminations paternelles du monarque pour le rétablissement du calme dans la capitale:

« A arrêté que M. le premier président se retirera à l'instant par devers ledit seigneur Roi, à l'effet de lui exprimer la vive reconnaissance de la Cour; et qu'il se retirera par devers l'Assemblée nationale, et lui exprimera le respect dont la Cour est pénétrée pour les représentants de la nation, dont les travaux éclairés vont assurer à jamais le bonheur de la nation. »

M. le Président répond: Monsieur, l'Assemblée nationale voit avec plaisir la justice et le respect que le parlement de Paris rend à ses décrets. Le chef de l'illustre compagnie qui la première a eu le bonheur et le courage de prononcer hautement le vœu de la convocation des Etats généraux, doit jouir d'une douce satisfaction, en étant introduit dans cette auguste Assemblée. Une des plus essentielles occupations des représentants de la nation sera de faire rendre aux lois le respect auquel est intéressé le bien général et particulier, et ils acquerront par ce succès un titre de plus à la reconnaissance de tous les citoyens honnêtes et vertueux, et particulièrement à celle des tribunaux.

La réunion sincère de tous les ordres, l'hommage fait à la chose publique par chacun de nous, des usages jusqu'ici respectés, des opinions anciennes, des prétentions privées, les utiles démarches qui en ont été le résultat, ne doivent laisser aux bons citoyens aucun doute du zèle pur et infatigable avec lequel l'Assemblée nationale est dévouée sans réserve au grand œuvre de l'heureuse régénération de l'Empire, avec lequel elle s'occupe du bonheur de la nation la plus généreuse et du Roi le plus digne de son amour.

L'Assemblée nationale y voit encore l'heureux présage que, dans cette grande circonstance, aucune classe de citoyens ne laissera, par des considérations particulières, étouffer en elle le sentiment pur et généreux du patriotisme.

M. de Nicolai, premier président de la Chambre des comptes étant entré, a dit: Admis à l'honneur de paraître devant les augustes représentants de la nation, je me trouve heureux, Messieurs, d'avoir à vous offrir l'hommage des sentiments qui animent la Chambre des comptes, et dont elle m'avait chargé d'être l'interprète auprès du trône.

Rendez le calme à nos tristes foyers; vous